



## 7 / VISA POUR MANIFESTATION SPORTIVE

Ces directives s'appliquent aux ressortissants marocains et à ceux d'autres nationalités nécessitant un visa et qui sont domiciliés au Maroc.

**Tous les documents présentés doivent être établis en français, allemand, italien ou anglais.** Les documents établis en arabe doivent être traduits dans une langue officielle suisse par un traducteur assermenté.

**Tous les documents sont à présenter en original, accompagnés d'une photocopie si vous souhaitez récupérer l'original.**

### LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- 1 [Formulaire de demande de Visa Schengen](#) lisiblement rempli, daté et signé par le demandeur lui-même ou, s'il est mineur, par les parents ou par le(s) représentant(s) légal(aux)
  - 1 photo d'identité récente prise de face, largeur 35 à 40 mm
  - Passeport dont la validité est supérieure à 3 mois après la date de sortie de l'espace Schengen, et comportant au moins 2 pages entièrement libres pour l'établissement du visa
  - Photocopie du passeport : page avec données personnelles
  - Ancien passeport
  - Photocopie des anciens visas suisses et Schengen
  - Photocopie de la carte nationale marocaine  
*Pour ressortissants étrangers résidant au Maroc* : photocopie carte de résidence marocaine + document prouvant l'état civil (acte de mariage et/ou livret de famille)
- Lettre d'invitation de l'organisateur en Suisse mentionnant : nom, prénom, date de naissance, numéro de passeport de la personne invitée, motif et durée du séjour, informations relatives à l'hébergement et à la prise en charge des frais de voyage et de séjour.
- La partie suisse** est priée d'envoyer une copie de cette invitation directement au service visa de l'Ambassade de Suisse [rabat.visa@eda.admin.ch](mailto:rabat.visa@eda.admin.ch)
- Note verbale ou ordre de mission de l'Organisme, Fédération ou du Ministère Marocain
  - Autorisation du club de l'affilié
  - Engagement de prise en charge soit par l'organisateur, soit par le club
  - Palmarès détaillé du demandeur + carte de sportif professionnel
  - Preuve des revenus personnels en tant qu'athlète professionnel
  - Relevés bancaires des 3 derniers mois
  - Assurance-voyage : valable pour tous les pays Schengen et couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux et hospitaliers d'urgence ou de décès pendant le(s) séjour(s) sur le territoire Schengen. La couverture minimale est de 30.000 EUR. Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent au minimum aux dates de voyage.

## **Informations importantes**

- ❖ Un demandeur de visa peut déposer une demande au plus tôt 6 mois avant la date prévue de son voyage et au plus tard 15 jours calendaires avant le début du voyage.
- ❖ La réservation d'un billet aller-retour peut être demandée (prière de ne pas acheter le billet).
- ❖ Les données biométriques sont généralement saisies tous les 59 mois dès l'âge de 12 ans et à partir de la 1ère saisie. La demande n'est toutefois pas acceptée par voie postale, mais peut être déposée par une tierce personne sur prise de rendez-vous préalable.
- ❖ L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires.
- ❖ Le fait de déposer un dossier complet ne garantit pas l'obtention du visa.
- ❖ Ne pas agraffer les différentes pages de la demande ni ses annexes.
- ❖ Ne pas agraffer ni relier le dossier.
- ❖ Toutes les copies doivent être faites sur papier format A4 y compris la carte d'identité.

**Merci de respecter les consignes susmentionnées.**

## **Coordonnées de l'Ambassade de Suisse**

**Site internet :** [www.eda.admin.ch/rabat](http://www.eda.admin.ch/rabat) (Visa & Entrée en Suisse)

**E-mail :** [rabat.visa@eda.admin.ch](mailto:rabat.visa@eda.admin.ch)

**Téléphone :** +212 537 26 80 41